

SOUCRIRE UN CONTRAT D'EAU

Les démarches sont à effectuer soit à l'accueil de la Régie aux horaires d'ouvertures au public soit par mail à l'adresse courrier@refg.fr avec les documents suivants :

- Pour les **Locataires** : bail de location signé
- Pour les **Propriétaires** : acte notariale signé ou compromis signé ou taxe foncière récente
- Pour les sociétés : un KBIS récent
- pièce d'identité recto/verso ou permis de conduire ou passeport
- le nom de l'ancien locataire ou propriétaire ou entreprise
- N° de téléphone
- date de la mise en service

Rendez-vous avec un technicien si le compteur est à l'intérieur ou pour un logement neuf :

Être disponible pendant les 2 h du rendez-vous, du lundi au vendredi :
8h-10h 10h-12h00 13h30-15h30 15h30-17h

L'ouverture du contrat pourra être programmée seulement à réception de vos documents.

Tarif de l'intervention

110 € le jour même

(les demandes faites à partir de 16h, la veille pour le lendemain seront facturées à 110 euros)

55 € de 1 à 5 jours

33 € +5jours

[Tapez ici]